

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le

ID : 066-216602128-20260519-080_2026-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Six et le Dix Neuf Mai à Dix Huit Heures Trente.

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Guy ROUQUIE, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 13 mai 2026.

Présents : Guy ROUQUIE, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED-GARCIA, Gérard CEBELLAN, Emma SABATE, Jean-Luc ROMERA, Sébastien CABRI, Monique DEYRES, Marie-Christine BEYLEIX MOISAN, Pierre FAGET, Patrick REDA, Christophe PEREZ, Nathalie VILLALONGUE, Christophe CLARET, Jean-Michel PONCE, Coralie ZAMORA, Jean-Christophe MARGAIL, Audrey GALLOY, Pierre PAGNON, Virginie PORTEILS, Bénédicte ROGER.

Absents excusés : Emilie MONTANES donne pouvoir à Guy ROUQUIE, Sandrine JOUE-MACH donne pouvoir à Agnès BLED-GARCIA, Stéphanie FLEURY donne pouvoir à Geoffrey TORRALBA, Damien CLET donne pouvoir à Pierre PAGNON, Bastien MONREAL donne pouvoir à Bénédicte ROGER.

Absente : Emilie COUVEZ

En exercice : 27

Présents : 21

Ayant pris part au vote : 25

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Bénédicte ROGER est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Délib.080/2026

Vente d'une parcelle communale cadastrée section AP n°34 située en zone agricole au lieu-dit «Eixugador»

Madame Coralie ZAMORA quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Monsieur Pierre PAGNON, conseiller municipal délégué, présente à l'assemblée la demande de monsieur Nicolas GIRARD, qui souhaite acquérir pour son propre compte, la parcelle cadastrée section AP n°34 au lieu-dit «Eixugador», appartenant à la commune.

Cette parcelle de 3 307m² se situe en zone agricole.

Il indique que la commune a sollicité l'avis des Domaines. La parcelle a été estimée à 8 500€, ce qui représente 2,57€ le m². La parcelle est donc proposée au prix estimé par les Domaines, dans le respect de la politique agricole municipale.

Monsieur Pierre PAGNON explique qu'en raison de la complexité de la procédure de vente pour les biens en secteur agricole ou naturel, il est préférable par sécurité juridique, de passer par un notaire.

Le conseil municipal, Oûi l'exposé de monsieur Pierre PAGNON, conseiller municipal délégué, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

- AUTORISE la vente de la parcelle cadastrée section AP n°34 au lieu-dit «Eixugador» à monsieur Nicolas GIRARD, au prix de 8 500€ net vendeur ;
- AUTORISE monsieur le maire à mandater maître Christine SABATO, notaire à Le Barcarès, pour la signature de l'acte ;
- PRECISE que les frais d'acte sont à la charge de l'acheteur ;

Ainsi fait et délibéré à Torreilles,
Les jours, mois et an que dessus.
Certifiée exécutoire suivant transmission
En préfecture du : 22 MAI 2026
Et publication du : 22 MAI 2026

Le maire,

Guy ROUQUIE



La secrétaire,

Bénédicte ROGER